Lycée Français Marcel Pagnol d'Abuja
Durumi District, after Prince and Princess Estate II, Abuja, Nigeria
Tel : (234) 803 315 47 41
secretariat.efmpa@lfmpabuja.com www.lfmpabuja.com

Règlement intérieur
de l'école primaire du lycée français Marcel Pagnol d'Abuja

Le présent règlement intérieur définit le cadre réglementaire du Lycée Français Marcel Pagnol d'Abuja pour l'école primaire (de la TPS au CM2).
Il appartient à tous de s'y conformer, au corps enseignant et aux parents de le faire respecter. Il est basé sur les principes de laïcité, du devoir de tolérance et du respect d'autrui.
Le Lycée Français Marcel Pagnol d'Abuja est géré par l'Association de l'École Française d'Abuja. Elle est homologuée par le Ministère Français de l'Éducation Nationale et conventionnée par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE).
Le règlement intérieur de l'école primaire du lycée français Marcel Pagnol d'Abuja est établi par le conseil d'école. Il est approuvé ou modifié chaque année lors de la première réunion du conseil d'école.

École maternelle
L'école accueille les enfants dès qu'ils ont deux ans révolus, et jusqu'à 6 ans. Les enfants de 3 à 6 ans effectuent leur rentrée le jour fixé par le calendrier scolaire.
La fréquentation durant la totalité des heures de classe est obligatoire pour assurer la régularité des apprentissages et contribuer à la réussite scolaire.

École élémentaire
À la rentrée scolaire, les enfants ayant six ans révolus au 31 décembre de l'année en cours doivent être scolarisés à l'école élémentaire.
La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire, sauf mesures particulières décidées dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) ou d'un projet d'accueil individualisé (PAI).
La fréquentation doit être assidue.
En cas d'une maladie nécessitant une éviction scolaire obligatoire, le retour de l'enfant est assujetti à la production d'un certificat médical précisant que l'élève n'est plus contagieux.

Absences
Les absences sont consignées par classe.
En cas d'absence, les responsables de l'enfant devront prévenir au plus tôt l'établissement.
En cas d'absence pour raison familiale, les enseignements à distance ne peuvent pas être exigés.

Horaires et assiduité
Les portes de l'établissement sont ouvertes de 7h15 à 8h05 et à partir de 12h55 (sauf le vendredi à partir de 11h55).Les cours ont lieu du lundi au vendredi.
En primaire sauf en CM1 et en CM2 : lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h à 13h00. Vendredi de 8h à 12h.
En CM1 et en CM2 : tous les jours de 8h à 13h00.

Récréations
Deux récréations surveillées de 15 minutes en maternelle et en élémentaire du lundi au vendredi ; une seule récréation le vendredi pour les classes de cycle 2. Aucun élève n'est autorisé à sortir de l'établissement pendant les récréations. Durant les récréations, il est notamment interdit :

- de circuler sans surveillance dans les classes et couloirs ;
- de pratiquer des jeux violents ou dangereux ;
- d'apporter à l'école des objets dangereux n'ayant pas de rapport avec l'enseignement (objets contondants, sucettes) ainsi que des médicaments.

Afin de garder l'établissement propre, les déchets doivent être jetés dans les poubelles mises à disposition par tous les usagers.

Lycée Français Marcel Pagnol d'Abuja
Durumi District, after Prince and Princess Estate II, Abuja, Nigeria
Tel : (234) 803 315 47 41
secretariat.efmpa@lfmpabuja.com www.lfmpabuja.com

Entrées - Sorties
Pour des raisons de sécurité, afin d'éviter que des personnes étrangères à l'établissement n'y pénètrent, les mesures ci-dessous sont prises.
Un pass délivré aux accompagnateurs permet d'entrer dans l'enceinte de l'établissement.
Les élèves de maternelle sont accompagnés et récupérés par les parents dans la classe.
Les élèves de l'élémentaire se réunissent dans la cour avant d'entrer en classe. À la sortie, ils sont conduits par leur enseignant où leurs parents les attendent. Les parents veilleront à être à l'heure.
Seuls les élèves participant aux activités périscolaires sont autorisés à rester dans l'établissement. Dans le cas où un élève serait amené à rester dans l'établissement, les parents seront facturés pour le service de garderie.

Ponctualité
Chacun doit arriver à l'heure.
Dans un souci de respect des autres élèves, des enseignants et de l'élève lui-même et pour le bon fonctionnement de la classe, les parents doivent veiller à ce que leur enfant arrive à l'heure. En cas de retard, l'élève doit se rendre avec son accompagnateur au secrétariat pour justifier et récupérer un coupon de retard à présenter aux gardiens et à son enseignant. En cas de retards répétitifs, le directeur signalera ces retards par écrit à la famille puis pourra la convoquer si nécessaire.

Obligations
Respect de l'autre : Le respect d'autrui régit les relations dans l'école. Toute violence physique ou verbale est proscrite.
Tenue : les élèves doivent se présenter à l'école dans une tenue correcte et adaptée. Une tenue et des chaussures adaptées sont exigées durant les activités sportives. Pour des questions de sécurité, les chaussures à talon ou qui ne tiennent pas les pieds sont interdites (types tongs, crocs).
Vols : il est fortement déconseillé d'apporter à l'école des objets de valeur. L'établissement ne peut être tenu responsable des vols qui se produiraient dans ses locaux. Chaque famille est seule responsable de tout objet amené par l'élève dans l'établissement.

Respect du matériel
Les élèves prennent soin de la propreté et du rangement de leur salle de classe, de la bibliothèque, du matériel mis à leur disposition et de l'école en général. Tout vandalisme entraînera le paiement, par l'élève ou sa famille, de la somme permettant d'assurer le remplacement du matériel détérioré.

Discipline : En cas de problème de discipline, les parents sont informés.
L'usage des systèmes d'écoute musicale et accessoires électroniques divers, notamment les téléphones portables, est interdit pendant le temps scolaire. L'établissement se décharge de toute responsabilité en cas de perte ou de dégradation.
En cas de besoin, les parents peuvent joindre leur enfant par l'intermédiaire du secrétariat.

USAGE DES LOCAUX - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ
Hygiène – santé
Les parents porteront une attention toute particulière à l'hygiène générale et veilleront à ce que les enfants se présentent à l'école en parfait état de propreté et exempts de possibilités de contagion (ongles coupés à ras). Lors des incidents de la vie scolaire (chocs, blessures, égratignures…), l'infirmière de l'établissement est amenée à donner aux enfants les premiers soins et à faire appel aux secours et à prévenir les familles.
Le projet d'accueil individualisé est mis au point, à la demande de la famille, à partir des besoins thérapeutiques précisés sur l'ordonnance signée du médecin qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie, adressée à l'établissement.
Les parents signalent, au moment de l'inscription ou lorsque la pathologie survient, les problèmes de santé pouvant présenter un caractère particulier (allergies, asthme, autre).

Sécurité
Quatre exercices obligatoires (2 incendies et 2 PPMS) doivent avoir lieu au cours de l'année scolaire.

Lutte contre les violences
L'élève doit se comporter poliment envers tous les adultes et enfants qui fréquentent l'établissement. Le langage grossier et les propos méprisants et/ou insultants sont proscrits. Tout comportement brutal est interdit (bagarre, bousculade, brimade, insulte …)
.
L'élève doit respecter le matériel et les installations mis à sa disposition.

Dispositions particulières
Seuls les ballons en mousse et les jeux usuels de cour sont autorisés. Les toilettes de l'école ne constituent pas une salle de jeu. Leur accès est strictement limité aux nécessités de l'hygiène quotidienne. Il est vivement recommandé de marquer les vêtements au nom de l'élève. La natation est un enseignement obligatoire, toute dispense doit être justifiée.

SURVEILLANCE

Dispositions particulières
La surveillance des élèves est continue quelle que soit l'activité effectuée et le lieu où elle s'exerce, pendant toute la durée au cours de laquelle ils sont confiés à l'institution scolaire et leur sécurité doit être constamment assurée, en tenant compte de l'état et de la distribution des locaux, du matériel scolaire et de la nature des activités proposées.

UTILISATION DES TIC (Techniques de l'Information et de la Communication)
Les personnes ayant accès aux équipements informatiques de l'établissement, sont tenues de respecter la charte de l'utilisation de l'Internet des réseaux et services multimédias.

Santé
Dès les premiers signes de maladie, les parents sont invités à retirer l'enfant de l'école et à informer l'équipe pédagogique afin d'éviter toute contagion.
En cas de blessure ou d'accident léger, les premiers soins sont apportés aux élèves à l'école. Dans les cas plus graves, les familles sont informées afin qu'elles viennent chercher leur enfant. En cas d'urgence les familles en sont informées et si nécessaire l'enfant est conduit dans l'hôpital choisi par le parent. Une assurance couvre les frais engagés en cas d'accident dans le cadre des horaires scolaires et dans celui des activités péri-éducatives si l'élève est inscrit.
Les élèves fournissent obligatoirement une attestation des vaccinations suivantes : Tétanos Polio Diphtérie, B.C.G., Fièvre jaune (vivement conseillées : méningite A+C ; typhoïde).

Infirmière
L'infirmière n'administre pas de médicament, sauf sur présentation d'une ordonnance par la famille, ou dans le cadre d'un PAI.

Les autorisations de sorties
Toute sortie ponctuelle d'élève doit être préalablement annoncée par écrit au secrétariat pour le primaire.

Activités péri-éducatives
L'école propose des activités péri-éducatives non obligatoires et payantes, sous la responsabilité de leurs animateurs. La liste de ces activités est communiquée aux familles chaque trimestre. Les familles s'engagent à payer les frais d'inscription et de participation chaque trimestre.
Adopté à l'unanimité par le conseil d'école, à Abuja, le 05/11/2026.